

POLITIQUE

Le défenseur

des enfants... défendu

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a défendu le principe de maintenir distinct du nouveau défenseur des droits le défenseur des enfants. Le Sénat avait adopté des amendements en ce sens, mercredi. Le gouvernement a demandé le lendemain à la majorité du Sénat de revenir sur son vote — ce qu'elle a fait, à l'exception d'un élu UMP. Jean-Pierre Sueur a dénoncé ce revirement : « *La création du futur défenseur des droits, qui sera nommé en Conseil des ministres, est en fait un procédé visant à remettre en cause l'autonomie de plusieurs autorités indépendantes.* »

Défenseur des enfants : la volte-face

■ Le Sénat a adopté, hier, dans la douleur, le projet de loi créant le Défenseur des droits après un micmac sur le Défenseur des enfants, qu'il a réintégré dans son périmètre, après l'avoir sorti dans un premier temps.

Infligeant un camouflet au gouvernement, le Sénat avait adopté, mercredi, à une majorité nette, deux amendements présentés par Hugues Portelli (UMP) et d'autres sénateurs de la majorité et par le président du groupe Union Centriste, Nicolas About, retirant le Défenseur des enfants du périmètre du Défenseur des droits.

La nuit portant conseil, l'exécutif a décidé de demander lors de la reprise de l'examen du texte, hier, une nouvelle délibération et a fait voter par des amendements du gouvernement la réintégration du Défenseur des enfants. Le texte a été adopté par 174 voix. PS, CRC-SPG (communistes et Parti de gauche), Verts et RDSE (à ma-

rité radical de gauche) n'ont pas pris part au vote, ayant quitté l'hémicycle.

L'arbitrage a été fait au plus haut niveau. Nicolas About a indiqué avoir exposé, lors d'une réunion de la majorité, ses arguments au président Nicolas Sarkozy, qui a demandé à son secrétaire général, Claude Guéant, de trouver une solution.

Cette nouvelle institution « doit être une institution forte qui défende l'ensemble des droits. Ôter du périmètre, qui dans l'avenir s'agrandira, le Défenseur des enfants, ce n'est pas une bonne chose », a plaidé la garde des Sceaux, Michèle Alliot-Marie.

Palinodie, selon Jean-Pierre Sueur (PS)

La majorité sénatoriale est finalement rentrée dans le rang, mais pas sans douleur. Il a fallu plusieurs suspensions de séance pour trouver une solution.

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a évoqué une « palinodie » et Nicole Borvo Cohen-

Dominique Versini, Défenseuse des enfants depuis 2006, s'était réjouie, mercredi, du vote du Sénat. Elle a déchanté hier. (Photo : AFP)



Seat (PCF) « un abaissement du parlement ». « On sombre dans le ridicule », a lancé Alima Boumediene-Thiery (Verts).

« Ce n'est pas très glorieux », selon Hugues Portelli, qui avait défendu bec et ongles le retrait du Défenseur des enfants.

Michèle Alliot-Marie a dénoncé « la vision sectaire de certains », tandis que Jacques Gauthier (UMP) se félicitait « de l'adoption d'un texte achevé et cohérent ».

Le Défenseur des enfants gardera son nom et sera nommé par le Premier ministre. Il ne disposera, en revanche, pas d'un collège pour l'assister comme pour les autres compétences (déontologie de la sécurité et discriminations).

Le Sénat a également rattaché la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) à cette nouvelle institution.

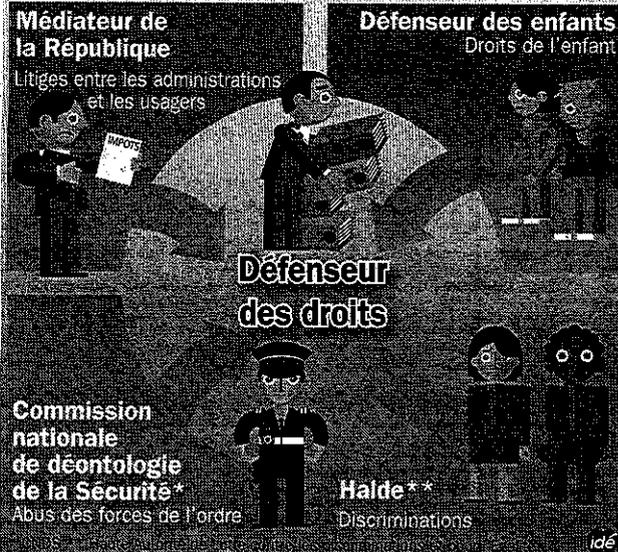
Le texte, prévu par la révision constitutionnelle de juillet 2008, crée ce Défenseur des droits qui doit remplacer le Médiateur de la République. Il regroupera donc trois autres institutions : Défenseur des

enfants (créé en 2000), Commission nationale de déontologie de la sécurité (existant aussi depuis 2000) et la Halde.

Le texte va maintenant être examiné par les députés.

Défenseur des droits : ses compétences

Défendre l'ensemble des droits en absorbant 4 institutions.



Un « déni de démocratie »

La Défenseuse des enfants, Dominique Versini, a dénoncé hier sur France Info un « déni de démocratie ».

« Nous sommes totalement réduits à l'impuissance, il faut que les citoyens le sachent », a-t-elle poursuivi.

Selon Dominique Versini, « le gouvernement n'a pas accepté qu'il y ait un Défenseur des enfants comme si, en France, c'était tellement dangereux de défendre les droits des enfants ».

« Le Défenseur des droits sera un défenseur généraliste » et « nous ne savons pas qui il sera », a souligné la Défenseuse des enfants depuis 2006.

« Il sera moins indépendant parce qu'il sera un adjoint révocable, et un adjoint révocable c'est quelqu'un qui fait exactement ce qu'on lui dit, et si on lui dit de ne pas aborder tel sujet, il ne l'aborde pas », a-t-elle assuré.